

Objectif n° 2 : agriculture et alimentation durable

Le deuxième objectif de développement durable (ODD) vise à éradiquer la faim et la malnutrition en garantissant l'accès à une alimentation sûre, nutritive et suffisante pour tous. Il appelle à la mise en place de systèmes de production alimentaire et de pratiques agricoles durables et résilients. Ce but ne pourra être atteint que si les cibles de plusieurs autres ODD sont également atteintes. En particulier, le Plan national d'adaptation au changement climatique comporte un volet agricole. Les décideurs ont un rôle à jouer dans la promotion de systèmes de production durables à grande échelle et dans le bon fonctionnement des marchés alimentaires.

En France, le Programme national pour l'alimentation est le cadre dans lequel est élaborée la politique publique de l'alimentation. Il se décline en quatre volets : la justice sociale, l'éducation des jeunes, la lutte contre le gaspillage et un axe transversal territorial. Le projet agroécologique adopté en 2014 réoriente l'agriculture dans l'objectif de combiner performances économique, sanitaire, environnementale et sociale.

Les États généraux de l'alimentation, qui se sont déroulés au second semestre 2017, ont servi d'appui à la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, promulguée en octobre 2018.

Le Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie mis en œuvre depuis janvier 2019 repose sur six orientations stratégiques permettant d'agir sur l'ensemble des enjeux concernés par l'alimentation, dont valoriser le patrimoine alimentaire régional, structurer des filières alimentaires durables, favoriser la solidarité alimentaire, informer et former pour des choix alimentaires éclairés, faire de l'alimentation un pilier de la transition écologique.

Agriculture biologique

L'agriculture biologique apporte une contribution essentielle à la préservation de notre environnement via un ensemble de pratiques respectueuses de celui-ci. Ces pratiques, telles que la rotation des cultures, la lutte biologique contre les parasites, ou encore l'absence d'utilisation de produits chimiques de synthèse, permettent en effet de préserver les sols, les ressources en eau et favorisent la biodiversité. La certification bio est un dispositif public encadré par un cahier des charges précis dont les exigences sont contrôlées sur place, par des organismes indépendants agréés par l'État (organismes certificateurs).

L'Occitanie est la 1^{re} région française en agriculture biologique, loin devant les autres régions, à la fois pour les surfaces et le nombre d'exploitations.

► À retenir

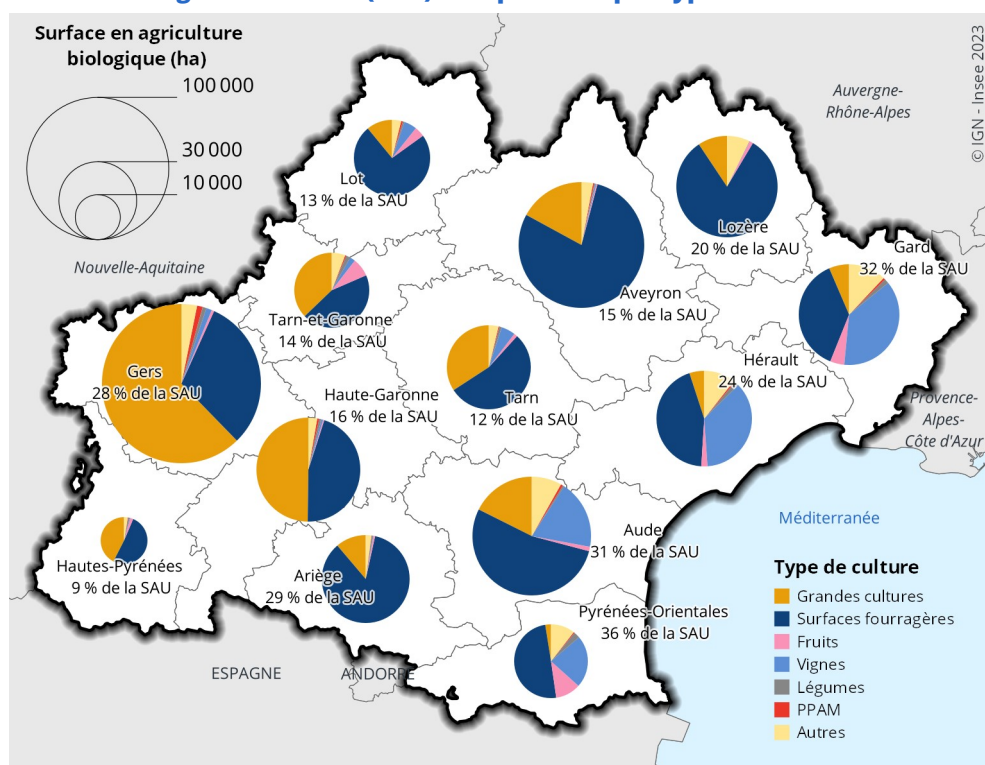
- En Occitanie, les surfaces en agriculture biologique progressent peu en 2022 ► [figure 1](#).
- Les surfaces fourragères représentent la majorité des surfaces en agriculture biologique devant les grandes cultures ► [figure 2](#).
- En Occitanie, une poule pondeuse sur trois est élevée en agriculture biologique ► [figure 3](#).
- La quasi-totalité du lait de brebis bio produit au niveau national provient d'Occitanie ► [figure 4](#).

► 1. Évolution de l'agriculture biologique entre 2013 et 2022 en Occitanie

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Surfaces certifiées (ha)	188 628	194 118	215 579	222 505	280 265	342 456	383 465	432 791	486 587	521 373
Surfaces en conversion (ha)	28 458	36 804	94 612	138 104	122 937	108 025	119 840	123 108	131 879	109 135
Surfaces totales bio (ha)	217 086	230 922	310 192	360 610	403 202	450 482	503 306	555 899	618 467	630 509
Évolution annuelle des surfaces bio (%)	4,9	6,4	34,3	16,3	11,8	11,7	11,7	10,4	11,3	1,9
Nombre d'exploitations	4 931	5 301	6 378	7 066	7 840	8 985	10 313	11 597	13 102	13 628
Part des surfaces bio sur l'ensemble des surfaces bio en France (%)	20,9	21,2	23,6	23,3	22,9	22,4	22,1	21,8	22,1	21,9

Source : Agence Bio.

► 2. Surfaces conduites en agriculture biologique par département d'Occitanie en 2022 : total, part dans la surface agricole utilisée (SAU) et répartition par type de culture



Note : PPAM : plantes à parfum, aromatiques et médicinales. Grandes cultures = céréales et oléoprotéagineux (y compris légumes secs). Surfaces fourragères = cultures fourragères (ex : maïs fourrage, betterave fourragère), prairies.

Sources : Agence Bio ; Agreste.

► 3. Part du cheptel conduit en agriculture biologique entre 2013 et 2022

Type de production	Part du cheptel conduit en agriculture biologique (%)										Cheptel bio
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Apiculture	11	12	11	12	11	19	18	20	24	23	49 759
Brebis laitières	6	7	7	9	11	14	14	16	17	16	114 547
Brebis viande	4	5	6	7	9	8	8	9	9	11	76 881
Chèvres	7	8	8	9	12	13	13	13	15	18	22 523
Poules pondeuses	8	9	7	10	9	19	24	28	33	36	523 438
Poulets de chair	4	3	3	4	5	5	5	5	6	5	1 189 893
Truies	2	2	2	2	3	3	3	3	3	3	1 059
Vaches allaitantes	3	3	5	5	6	7	7	7	8	7	37 640
Vaches laitières	2	3	3	3	7	9	11	11	12	13	14 728

Note : En apiculture, le cheptel correspond au nombre de ruches.

Sources : Agence Bio ; Agreste.

► 4. Production de lait de brebis bio en Occitanie entre 2016 et 2022

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Production de lait de brebis bio (milliers de litres)	15 052	19 124	23 873	27 818	29 690	31 155	30 890
Nombre d'établissements de collecte intervenant dans la région	9	10	11	11	13	16	14
Part de la production de lait de brebis bio sur l'ensemble de la production de lait de brebis (%)	7,1	9,0	11,1	13,0	13,4	13,9	14,0
Nombre de producteurs	129	158	191	195	212	203	217
Part des producteurs de lait de brebis bio sur l'ensemble des producteurs de lait de brebis (%)	6,4	8,2	10,1	11,0	12,0	11,9	12,4
Part de la production de lait de brebis bio en Occitanie sur l'ensemble de la production de lait de brebis bio en France (%)	93,5	94,9	94,8	94,6	93,4	93,5	92,7
Part des producteurs de lait de brebis bio d'Occitanie sur l'ensemble des producteurs français (%)	84,9	85,9	86,8	85,2	83,1	80,9	80,7

Source : Agreste, enquête annuelle laitière.

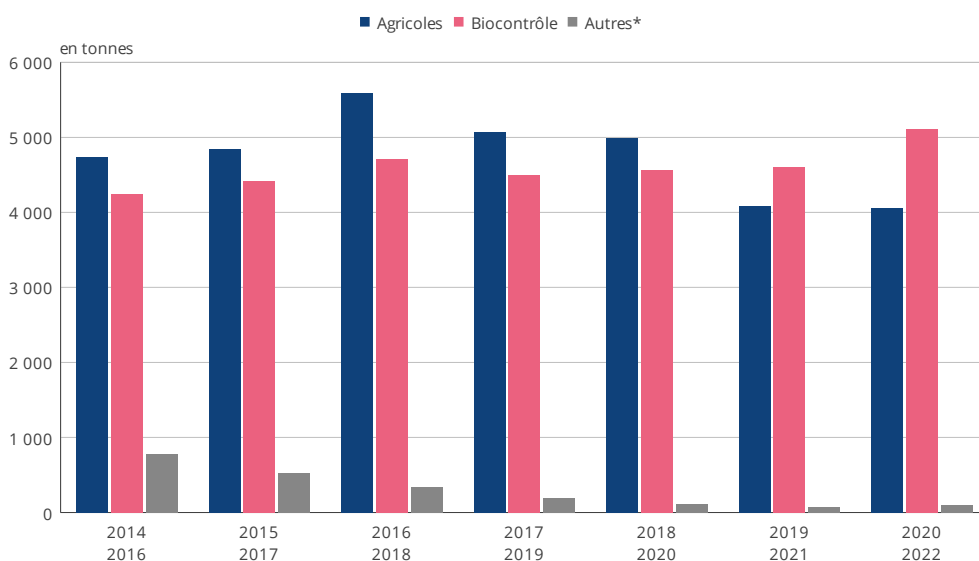
Produits phytosanitaires

La réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques constitue une attente citoyenne forte et une nécessité pour préserver notre santé et la biodiversité. Lancé en 2008 et révisé à trois reprises, le plan Écophyto vise à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires (communément appelés pesticides) en France tout en maintenant une agriculture économiquement performante. La stratégie Écophyto 2030 a été publiée en mai 2024 ; elle fixe un objectif de réduction de l'utilisation et des risques globaux des produits phytosanitaires de 50 % d'ici 2030.

► À retenir

- En Occitanie, sur le long terme, les achats de produits en biocontrôle augmentent alors que les achats de produits phytosanitaires agricoles et autres (traitements des semences, produits à usage non professionnel) diminuent ► [figure 5](#).
- Les achats de produits en biocontrôle progressent pour tous les usages mais les achats de fongicides sont prépondérants ► [figure 6](#).

► 5. Quantité de substances actives achetées en moyenne triennale glissante en Occitanie

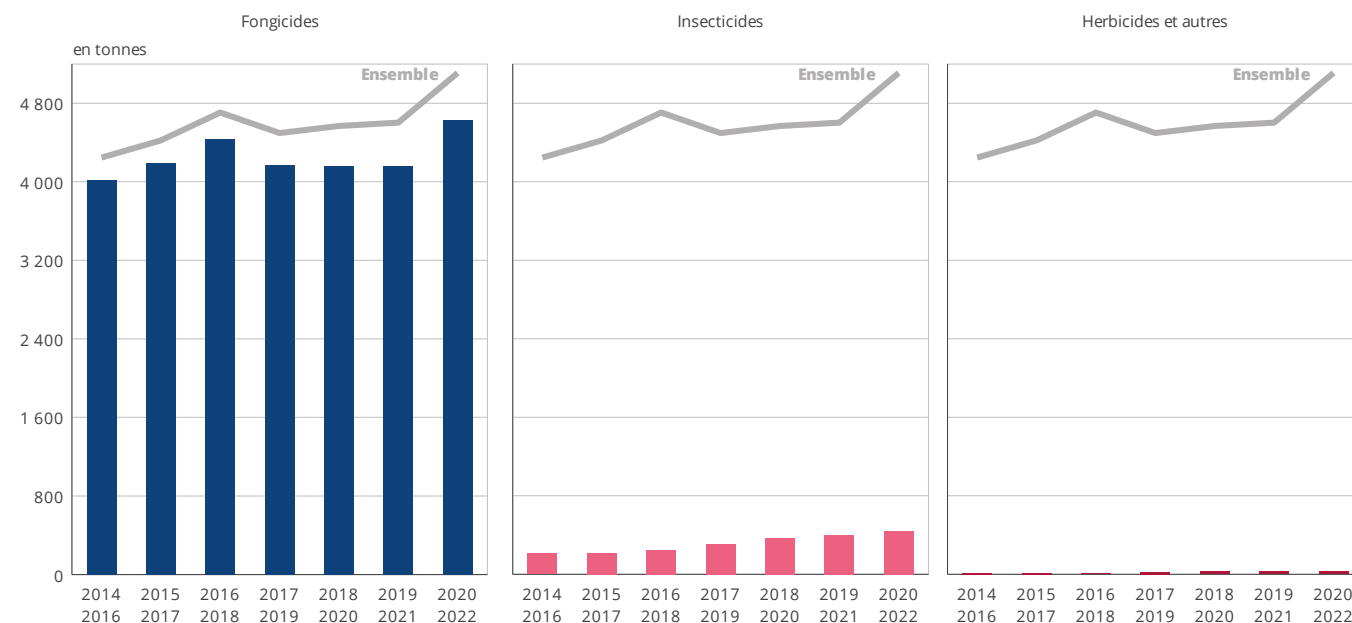


* Produits de traitement des semences et autres produits à usage non professionnel (espaces verts et jardins...).

Note : L'année 2019 (tout comme 2015) est marquée par la hausse de la redevance pour pollutions diffuses au 1^{er} janvier 2019. Les agriculteurs ont eu tendance à stocker des produits phytopharmaceutiques à l'approche de la fin de l'année précédente afin d'anticiper cette hausse.

Source : extraction BNV-D, traitement Sriset Occitanie.

► 6. Quantité de substances actives en biocontrôle achetées en moyenne triennale glissante en Occitanie



Note : L'année 2019 (tout comme 2015) est marquée par la hausse de la redevance pour pollutions diffuses au 1^{er} janvier 2019. Les agriculteurs ont eu tendance à stocker des produits phytopharmaceutiques à l'approche de la fin de l'année précédente afin d'anticiper cette hausse.

L'augmentation des quantités de substances actives de biocontrôle fongicides achetées en 2020-2022 est notamment liée à une recrudescence des maladies.

Source : extraction BNV-D, traitement Sriset Occitanie.

► Pertinence des indicateurs, méthodologie

Les **produits phytosanitaires** (ou phytopharmaceutiques) sont des préparations destinées à protéger les végétaux et les produits de culture. Ils font partie des pesticides, qui regroupent également les biocides et les antiparasitaires à usage humain et vétérinaire. Les données sur les ventes de produits phytosanitaires sont segmentées selon l'utilisation des produits :

- les produits professionnels agricoles se retrouvent dans trois segments : biocontrôle, agricole et traitements des semences ;
- les produits non professionnels sont classés dans le segment jardins et espaces verts sachant que celui-ci va progressivement disparaître puisqu'ils sont progressivement tous interdits pour cet usage.

Le **biocontrôle** est un ensemble de méthodes de protection des végétaux basé sur l'utilisation de mécanismes naturels. Le principe du biocontrôle repose sur la gestion des équilibres des populations d'agresseurs plutôt que sur leur éradication. Les produits de biocontrôle comprennent :

- les macro-organismes, essentiellement des invertébrés, notamment des acariens, insectes et nématodes (vers ronds), utilisés pour protéger les plantes des bio-agresseurs via la lutte biologique ;
- les produits phytopharmaceutiques qui sont composés de micro-organismes, de médiateurs chimiques (tels que les phéromones et les kairomones) ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.

Les données sur les achats de produits phytosanitaires sont issues des déclarations des distributeurs agréés. Elles ne reflètent donc ni la quantité appliquée, ni la période d'application des traitements, la date et le lieu réels de leur usage n'étant pas connus.

► Pour en savoir plus

- Site de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt : <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/DONNEES>.
- Site de l'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique : <https://www.agencebio.org/>.
- [Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie](#).
- « [Indicateurs territoriaux du développement durable](#) », mis à disposition par l'Insee et le SDES (Service des données et études statistiques, service statistique du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires).